



Communiqué de Presse le 31 octobre 2019

Une belle réussite, grâce à l'union de nos Elus... à rééditer !

Le Président du Conseil départemental, M. Jean-Jacques Lasserre, a récemment annoncé que seraient réalisés concomitamment 4 ouvrages que béarnais, basques et landais attendent depuis longtemps : le diffuseur de Berlanne et la bretelle à Peyrehorade (la Baro) par convention spécifique, l'échangeur de Carresse-Cassaber et le demi-échangeur de la Virginie dans le cadre du Plan d'Investissement autoroutier (PIA),

C'est avec grande satisfaction que notre association, Béarn Adour Pyrénées (BAP), accueille la nouvelle de l'accord qui sera concrétisé avant le 8 novembre entre l'Etat, le Conseil départemental, les EPCI concernés et les ASF, concessionnaire de l'A64.

Avec grande satisfaction en effet, car un tel accord n'aurait pu être obtenu sans l'unité et la ferme résolution de nos Elus, ce dont nous leur sommes reconnaissants.

Certes nos collectivités devront contribuer au financement de ces ouvrages et l'on peut le regretter. Mais elles ne sont en rien responsables de cette situation. S'il faut rechercher des responsabilités, on les trouvera du côté des services de l'Etat qui ont négocié la prolongation du contrat de concession de l'A64. Le Conseil d'Etat, consulté sur ce point, l'a confirmé : le concessionnaire n'a aucune obligation contractuelle avant 2032, terme actuel de la concession.

Il semble donc parfaitement stérile d'en faire reproche à nos Elus.

En revanche, car cela concerne le futur, et non le passé, il faudra être très vigilant sur les conditions et les coûts de réalisation des ouvrages. Le concessionnaire en sera maître d'ouvrage, du fait de son statut. S'il devait en être également maître d'œuvre, un défaut d'appel à la concurrence et un conflit d'intérêt seraient constitués. Et l'enjeu est d'autant plus important que les chiffres articulés pour les ouvrages paraissent surestimés. Il en va ainsi, par exemple, du coût du diffuseur de Berlanne, estimé par le concessionnaire à 18,55M€, alors qu'un montant de l'ordre de 12M€ paraît tout à fait raisonnable.

Nous appelons à la responsabilité des services compétents de l'Etat et à la vigilance de nos Elus pour que les règles d'une saine concurrence soient respectées, dans l'intérêt collectif.

Et nous formons le vœu que nos Elus manifestent la même unité et la même détermination pour que d'autres projets d'infrastructures, attendus depuis longtemps, se concrétisent.